

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°17

DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE SURFACE DE LA RUE DU TEMPLE.

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 1'005'000.-- TTC en vue de l'aménagement en surface de la rue du Temple.

Ces travaux sont rendus nécessaires suite à la mise en séparatif et au remplacement des services en sous-sol réalisés en 2018, selon le Préavis municipal 2016 – 2021 / N°26.

1 PRÉAMBULE

Le présent préavis concerne l'aménagement du tronçon de la rue du Temple situé entre le carrefour avec la route des Quatre-Communes, la promenade des Grandes-Buttes et la rue des Petites-Buttes jusqu'au croisement avec la rue du Nord.

Après la réalisation des travaux de remplacement des collecteurs et services sous la rue du Temple, exécutés avant le début de la construction du centre commercial « Ruello », il s'agit maintenant de mettre en œuvre les aménagements de surface.

Aujourd'hui, la construction touche à sa fin et nous devons réaliser cet aménagement avant la mise en service du centre commercial et l'arrivée des locataires.

Dans le courant du mois de mars 2022, la rue devrait être entièrement libérée de l'emprise de chantier du bâtiment et nous permettre ainsi de réaliser lesdits travaux pour la fin du premier semestre 2022.

2 DESCRIPTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Les validations du plan de quartier « Grandes-Buttes – Jardins » et du projet mis à l'enquête publique concernant le bâtiment nous ont contraints à mener une réflexion sur le réaménagement de la rue du Temple, sur le tronçon entre la Grand-Rue et le carrefour de la route des Quatre-Communes.

Cette étude, menée par un bureau spécialisé, concerne la modération du trafic dans le secteur « rue du Temple / route des Quatre-Communes ».

Les buts de l'étude consistent à :

- exposer les caractéristiques de fonctionnement actuelles de la rue du Temple et de la route des Quatre-Communes (hiérarchie du réseau routier, dysfonctionnements actuels, etc.) ;
- déclinier les mesures concrètes d'aménagement et d'exploitation prévues sur l'axe « Temple / Quatre-Communes », en intégrant en particulier les besoins liés aux piétons et aux cyclistes.

Compte tenu des nombreux équipements et activités fortement générateurs de flux de mobilité douce situés dans le secteur « Temple / Quatre-Communes » (logements, écoles, commerces, etc.), il y a lieu de requalifier cet axe avec des aménagements répondant davantage aux besoins des piétons et des cyclistes.

Après évaluation des différentes variantes et possibilités, et tenant compte des critères technico-financiers, il en est ressorti la proposition suivante :

- maintien de la création d'une « zone de rencontre » sur la partie basse de la rue du Temple (rue du Nord – Grand-Rue) et en zone 30 km/h entre la route des Quatre-Communes et la « zone de rencontre » avec l'aménagement d'un plateau surélevé adapté aux contraintes d'accès au nouveau parking souterrain.

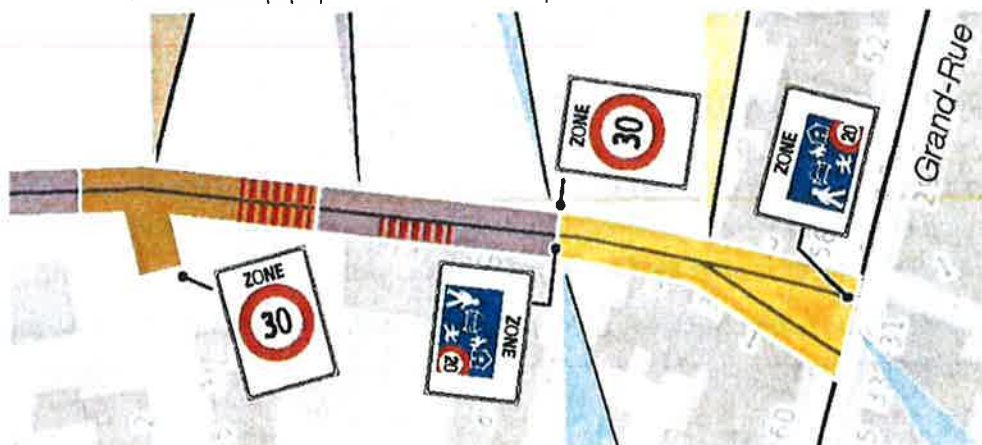
2.1 CONCEPT PROPOSÉ DE MODÉRATION DU TRAFIC

À l'image du réaménagement récent de la Grand-Rue, la fonction multimodale de l'axe « Temple / Quatre-Communes » doit être renforcée :

- l'axe « Temple / Quatre-Communes » joue le rôle de route collectrice au sein du réseau routier communal ;
- le secteur est très fréquenté par les flux de mobilité douce (en particulier à pied) en raison de la présence de divers équipements et activités (habitats, commerces, établissements scolaires, services, etc.) ;
- la sollicitation attendue, à terme, sur l'axe « Temple / Quatre-Communes » est relativement limitée avec un trafic journalier moyen d'environ 5'000 véhicules/jour (prise en compte de la réalisation du plan de quartier « Grandes-Buttes – Jardins »).

L'espace à disposition sur le domaine public (largeur de 10 à 10.5 mètres le long de la séquence 2 de la rue du Temple, selon rapport) montre qu'il n'est pas possible d'offrir à tous les usagers (piétons, cyclistes et automobilistes) une largeur de voirie correspondant aux recommandations des normes en vigueur. La norme permet, entre autres, de déclinier les largeurs minimales de chaussée requises selon les cas de croisements considérés, les vitesses admises et les contraintes latérales rencontrées (par exemple, présence d'un mur ou de places de stationnement).

Extrait du concept proposé sur l'axe rue du Temple – rte des Quatre-Communes



Les aménagements envisagés à la rue du Temple visent principalement à modérer le trafic individuel motorisé (maîtrise des vitesses) et à offrir des conditions de sécurité et de confort accrues pour les déplacements à pied et à vélo. La modération de la vitesse permet par ailleurs une meilleure cohabitation entre les cyclistes et le trafic individuel motorisé.

Dans la continuité de la zone de rencontre prévue à la rue du Temple (aux abords de la place du Marché), la mise en zone 30 km/h de l'axe « Temple / Quatre-Communes » assure une certaine transition entre les régimes de vitesse actuellement en vigueur dans le secteur et favorise la lisibilité des aménagements retenus.

La mise en œuvre d'une zone de rencontre à la rue du Temple (entre la Grand-Rue et la rue du Nord) permet à ce titre de renforcer l'identité urbaine de la place du Marché et d'améliorer la perméabilité de ce secteur pour la mobilité douce.

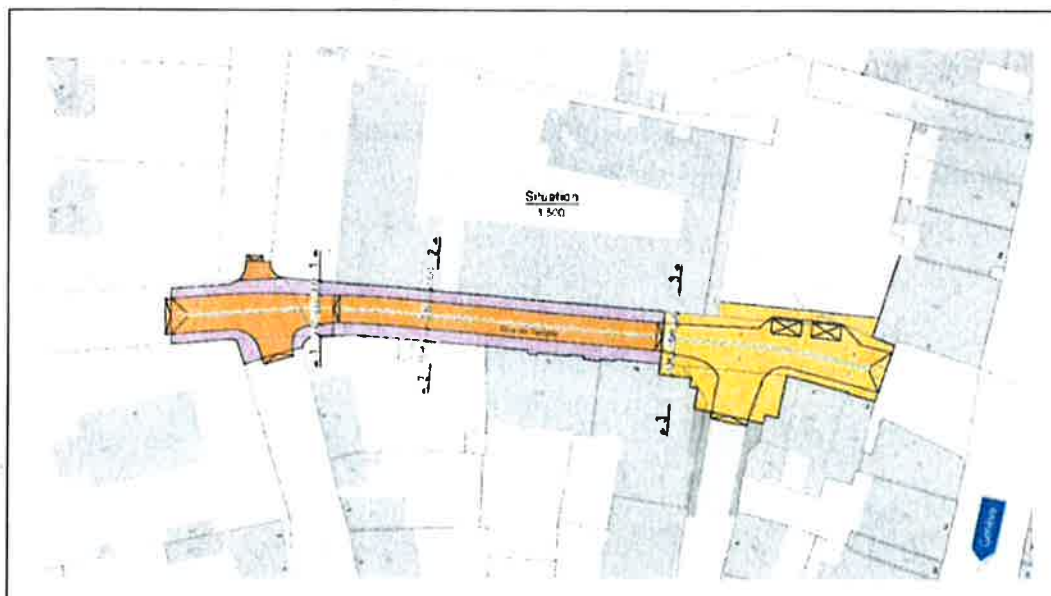
Dans le prolongement de cette zone de rencontre, la réalisation d'une zone 30 km/h à la rue du Temple jusqu'au carrefour des Buttes dans un premier temps, puis à la route des Quatre-Communes dans un avenir proche, vise entre autres à maîtriser la vitesse des flux automobiles et à accorder davantage d'espace et de continuité d'itinéraires pour les personnes se déplaçant à pied ou à vélo (influence des établissements scolaires du Martinet et des Buttes).

Les mesures locales d'aménagement sur la rue du Temple (revêtement de couleur, lignes de pavés, trottoir traversant, signalisation spécifique pour la mobilité douce) permettent de répondre aux enjeux locaux identifiés. Enfin, l'élargissement des trottoirs sur le tronçon compris entre la rue des Petites-Buttes et la rue du Nord contribue à sécuriser les déplacements à pied, voire à vélo (usage mixte du trottoir à la montée).

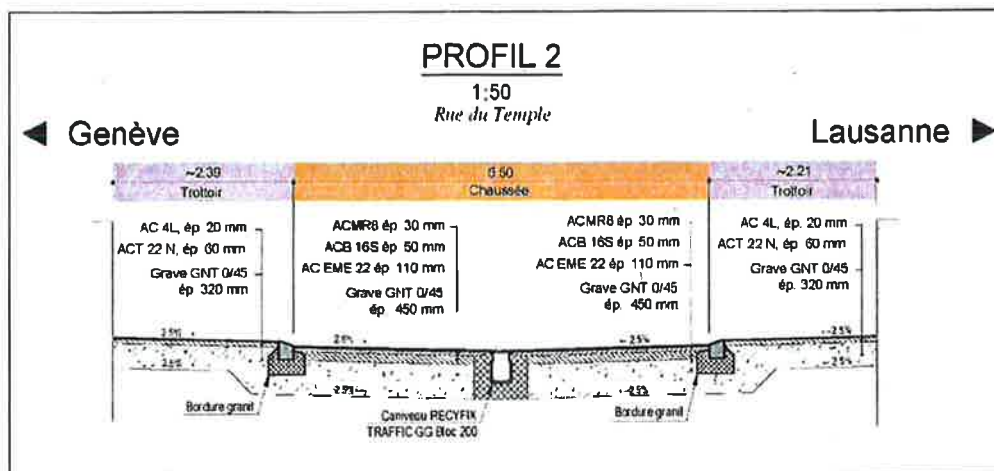
Les aménagements tels que décrits ci-dessus ont été mis à l'enquête publique. Toutefois, la mise en vigueur de la zone de rencontre et de la zone 30 km/h doivent suivre une autre procédure de légalisation auprès des Services cantonaux, comprenant entre autres un examen préalable. Ce n'est seulement qu'après cette procédure que la mise en vigueur des zones de rencontre et 30 km/h, avec la législation qui les accompagne, pourra être initiée.

3 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Plan de situation projeté de la zone :



Profil en travers :



3.1 ZONE DE RENCONTRE – TRONÇON ENTRE LA GRAND-RUE ET LA RUE DU NORD

Cette zone sera aménagée en continuité avec la place du Marché, libérée du trafic avec le même revêtement de surface.

La vitesse sera limitée à 20 km/h sur ce tronçon.

3.2 TRONÇON RUE DU NORD – CARREFOUR DES BUTTES

La chaussée bidirectionnelle sera aménagée avec une largeur de 5.50 m et la mise en place d'un caniveau central marquant la séparation entre les voies. Les trottoirs de part et d'autre, de dimensions variables, seront élargis à un minimum de 2.00 m.

La sécurisation des piétons et des cyclistes, au droit de l'accès au parking souterrain du PQ Grandes-Buttes - Jardins, est assurée par la mise en place d'un trottoir traversant.

La vitesse sera limitée à 30 km/h sur ce tronçon.

3.3 CARREFOUR DES BUTTES

Aménagement d'un plateau surélevé pour sécuriser les piétons et les cyclistes, tout particulièrement pour l'axe de mobilité douce promenade des Grandes-Buttes – rue des Petites Buttes.



4 RÉCAPITULATIF DES COÛTS

§	Objets	Montants
1	TRAVAUX	627'000.00
1.1	Travaux de génie civil	525'000.00
	<i>Installation de chantier (INSTA)</i>	75'000.00
	<i>Aménagement de surface (TEMP)</i>	450'000.00
1.2	Réserve signalisation avancée	2'000.00
1.3	Marquage	10'000.00
1.4	Signalisation verticale	5'000.00
1.6	Eclairage public (fourniture et pose appareillage)	40'000.00
1.7	Mobilier Urbain	20'000.00
1.10	Réfection entourage de la fontaine	25'000.00
2	HONORAIRES Phase 1 (Projet)	57'000.00
2.2	Ingénieur civil	40'000.00
2.3	Ingénieur trafic	15'000.00
2.4	Avocat	2'000.00
3	HONORAIRES Phase 2 (Exécution)	69'000.00
3.2	Ingénieur civil	59'000.00
3.4	Constats "avant/après" travaux	8'000.00
3.8	Avocat	2'000.00
4	DIVERS & IMPREVUS	180'000.00
4.1	Essais de portance, essai Panda	5'000.00
4.2	Essais de matériaux	30'000.00
4.3	Détermination des HAP	2'000.00
4.5	Frais de reproduction et information, phase 1	1'700.00
4.6	Frais de reproduction et information, phase 2	12'000.00
4.7	Assurance RC	8'300.00
4.8	Frais administratif, phase 1	1'000.00
4.9	Frais administratif, phase 2	2'000.00
4.10	Variations 2017/2022 (~6%) sur § 1	38'000.00
4.11	Divers et imprévus (~10%) sur § 1 et § 3	80'000.00
	TOTAL GENERAL HT	933'000.00
	TVA 7.7%	72'000.00
	TOTAL GENERAL TTC	1'005'000.00

La convention du 9 mai 2017 intitulée « Promesse d'échange et de constitution de servitudes conditionnelle » conclue dans le cadre de l'adoption du PQ Grandes-Buttes / Jardins, entre la Commune et Implenia Immobilier SA, prévoit que cette dernière nous verse le montant de Fr. 210'000.--. Ce montant nous est dû comme participation aux travaux de réaménagements de la rue du Temple. Il viendra en diminution du coût final à charge de la Commune.



CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le Préavis municipal 2021-2026 / N° 17 du 2 décembre 2021,
entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. D'adopter le Préavis municipal 2021-2026 / N° 17 relatif à l'aménagement de surface de la rue du Temple ;
2. D'autoriser à la Municipalité un crédit de Fr. 1'005'000.-- TTC pour le financement des travaux ;
3. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissement 4300.501025 « Génie civil et assainissement – Aménag. surface Rue du Temple » ;
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;
5. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans.

Approuvé par la Municipalité le 2 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



Le Secrétaire

p.o.


Julien Bocquet

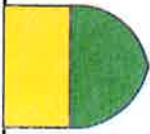
1^{ère} séance avec la Commission : selon calendrier

Municipal(e) délégué(e) : Mme Margareth Ruchti

Annexe : Tableau d'investissement

Affaire # 103 / 02-0112





Crédit d'investissement

Préavis no : 17 2021-2026 Montant : Fr. 1'005'000

Objet : Demande de crédit relative à l'aménagement de surface de la rue du Temple

Estimation des charges financières annuelles			
Année	Fr.		
Amortissement 1	1'005'000		
Intérêts	12'060		
Taux moyen 1.20%			
Coût total annuel estimé	Fr. 1'017'060		
Situation financière au 30.11.2021		31.12.2019	30.11.2021
Plafond d'endettement net			
Endettement	Fr.		Fr.
920 Engagements courants	1'134'288	1'731'968	2'614'537
921 Dettes à court terme	4'000'000		
922 Emprunts à moyen et long terme	37'400'000	37'120'000	36'880'000
923 Engagements propres établis. Et fonds	2'201'900	2'201'900	2'232'200
925 Passifs transitoires	Fr. 7'472'690	1'779'427	310'300
Dettes associations	987'121	987'121	987'121
Total endettement brut	Fr. 53'195'999	Fr. 43'820'416	Fr. 43'024'158
910 Disponibilités	Fr. -15'803'553	Fr. -9'917'333	Fr. -25'000'000
911 Débiteurs et comptes courants	Fr. -12'846'619	Fr. -8'551'117	Fr. -2'232'000
912 Placements du patrimoine financier	Fr. -8'337'068	Fr. -8'039'348	Fr. -8'034'000
913 Actifs transitoires	Fr. -803'740	Fr. -9'254'222	Fr. -20'000
Total endettement net	Fr. 15'405'019	Fr. 8'058'396	Fr. 7'738'158
Plafond d'endettement net			Fr. 81'000'000
Cautionnements			
Plafond de cautionnement			Fr. 30'000'000
Cautionnements engagés à ce jour			Fr. 29'051'000
Disponible à ce jour			Fr. 949'000
Récapitulation au 31.07.2020			
Préavis en cours :		Fr.	
Préavis anciens & divers :		4'000'000	
(2021-2026)			
Préavis 2 :	Financement du plan directeur de l'éclairage public rollois	59'493	
Préavis 7 :	Crédit étude mesures aménagement et exploitation en faveur des cyclistes	35'000	
Préavis 9 :	Réaménagement de la jonction routière	645'000	
Préavis 11 :	Crédit étude mise en séparatif des eaux usées	95'000	
Préavis 12 :	Audit global de l'administration de Rolle	120'000	
Préavis 13 :	Dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2021 liées à la cyberattaque	178'174	
Préavis 16 :	Remplacement des services sous la rue des Jardins	2'119'000	
Préavis 17 :	Aménagement de surface de la rue du Temple	1'005'000	
Total préavis en cours 2021	Besoins de financement du ménage communal selon budget	8'256'667	
	Total des préavis en cours et besoins financement du ménage communal	Fr. 5'125'632	
Total engagements		Fr. 43'024'158	
Disponible		Fr. -25'000'000	
Débiteurs		Fr. -2'232'000	
Patrimoine financier et transitoires		Fr. -8'054'000	
Préavis en cours et financement du ménage communal		Fr. 13'382'299	
Total endettement net prévisionnel :		Fr. 21'120'457	
Disponible à ce jour		Fr. 59'879'543	

